

2021-CSSYN-100

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le : AR n°:

# **DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL**

Décision modificative n° 1 du Budget principal Seine-et-Yvelines Numérique et des budgets annexes Réseau Très Haut Débit « RTHD » et Centrale d'achats « S-YNCA »

Le 20 octobre 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 14 octobre 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu les budgets primitifs 2021,

Vu les budgets supplémentaires 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### ARTICLE 1:

Adopte la décision modificative n°1 pour le budget principal M52 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

#### Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	75 000,00	75 000,00
Depenses a orare		Dépenses d'ordre	75 000,00	75 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
Démanasa né allas	20	Immobilisations incorporelles	-27 696,63	-27 696,63
Dépenses réelles	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	-9 007 272,20	-9 007 272,20
	22		de réception en préfecture 0062248-20211020-2021 C	
		Date of	e réception préfecture : 25/10	0/2021

Seine-et-Yvelines Numérique - 15 bis, avenue du Centre - 78 280 Guyancourt — www.sy-numerique.fr

SIRET: 200 062 248 000 48 - APE: 8411Z

# Décision modificative n°1 du Budget principal Seine-et-Yvelines Numérique et des budgets annexes Réseau Très Haut Débit « RTHD » et Centrale d'achats « S-YNCA »

	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	71 000,00	71 000,00
		Autre	0,00	0,00
	Dépenses réelles		-8 963 968,83	-8 963 968,83
Total Dépenses d'investissement			-8 888 968,83	-8 888 968,83
	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	0,00	0,00
Recettes d'ordre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	75 000,00	75 000,00
	Recettes d'ordre		75 000,00	75 000,00
	024	Produit de cession des immobilisations	0,00	0,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	110 678,00	110 678,00
	13	Subventions d'investissement	-9 108 646,83	-9 108 646,83
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Recettes réelles	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	34 000,00	34 000,00
		Autre	0,00	0,00
		Recettes réelles	-8 963 968,83	-8 963 968,83
Total Recettes d'investissement			-8 888 968,83	-8 888 968,83

## **Fonctionnement**

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total	
	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
Dépenses d'ordre	042	Opérations d'ordre de transferts entre section	75 000,00	75 000,00	
		Dépenses d'ordre	75 000,00	75 000,00	
	65	Autres charges de gestion courante	60 668,00	60 668,00	
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
Dánanasa rásilas	011	Charges à caractère général	-169 475,82	-169 475,82	
Dépenses réelles	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	
		Autre	0,00	0,00	
		Dépenses réelles	-108 807,82	-108 807,82	
Total Dépenses de fonctionnement		-33 807,82	-33 807,82		
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transferts entre section	75 000,00	75 000,00	
Receites a orare		Recettes d'ordre	75 000,00	75 000,00	
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	
	74	Dotations, subventions et participations	-108 807,82	-108 807,82	
	75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	
Recettes réelles	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	
	013	Atténuations de charges	0,00	0,00	
		Autre	0,00	0,00	
	Recettes réelles		-108 807,82	-108 807,82	
	Total Recettes de fonctionnement -33 807,82 -33 807,82				

Décision modificative n°1 du Budget principal Seine-et-Yvelines Numérique et des budgets annexes Réseau Très Haut Débit « RTHD » et Centrale d'achats « S-YNCA »

# ARTICLE 2:

Adopte la décision modificative n° 1 2021 pour le budget annexe Réseau Très Haut Débit M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

# Investissement

	Chap. Libellé chapitre		RESEAUX THD	Total
Dénance des-les	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
	16	emprunts et dettes assimilées	114 000,00	114 000,00
	20	immobilisations incorporelles	681 000,00	681 000,00
Dépenses réelles	21	Immobilisations corporelles	-825 000,00	-825 000,00
	23	immobilisations en cours	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Dépenses réelles	-30 000,00	-30 000,00
Total Dépenses d'investissement		-30 000,00	-30 000,00	
Recettes d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
Receites a orare	Recettes d'ordre		0,00	0,00
_	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Recettes réelles		Autre	-30 000,00	-30 000,00
		Recettes réelles	-30 000,00	-30 000,00
	Total Recettes d'investissement			-30 000,00

## **Fonctionnement**

	Chap. Libellé chapitre		RESEAUX THD	Total
Déparace displac	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	110 000,00	110 000,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
Dépenses réelles	66	Charges financières	17 000,00	17 000,00
	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
	Dépenses réelles		127 000,00	127 000,00
Total Dépenses de fonctionnement		127 000,00	127 000,00	
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre		0,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	127 000,00	127 000,00
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Recettes réelles	127 000,00	127 000,00
	Total Recettes de fonctionnement			127 000,00

Décision modificative n°1 du Budget principal Seine-et-Yvelines Numérique et des budgets annexes Réseau Très Haut Débit « RTHD » et Centrale d'achats « S-YNCA »

#### ARTICLE 3:

Adopte la décision modificative n°1 2021 pour le budget annexe Centrale d'achats M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

### **Fonctionnement**

	Chap.	Libellé chapitre	SYNCA	Total
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	Dépenses d'ordre		0,00	0,00
e (indigit	011	Charges à caractère général	-137 655,38	-137 655,38
D.	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
Dépenses réelles	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
		Dépenses réelles	-137 655,38	-137 655,38
	Tota	al Dépenses de fonctionnement	-137 655,38	-137 655,38
Recettes d'ordre	Recettes d'ordre		0,00	0,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	-137 655,38	-137 655,38
		Recettes réelles	-137 655,38	-137 655,38
	Tota	al Recettes de fonctionnement	-137 655,38	-137 655,38

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Bertrand COQUARD Président du Conité Syndical Seine-et-Yvelines Numérique

Décision modificative n° 1 du Budget principal Seine-et-Yvelines Numérique et des budgets annexes Réseau Très Haut Débit « RTHD » et Centrale d'achats « S-YNCA »

Président de séance : M. Bertrand COQUARD

<u>Présents</u> (16): Sonia BRAU - Julien CHAMBON - Bertrand COQUARD - Bruno CORADETTI - Daniel COURTES - Cécile DUMOULIN - François GARAY - Ghislaine HAUETER - Anne HERY LE PALLEC - Thomas LAM - Denis LARGHERO - Nathalie LEANDRI - Benoit POUYET - Serge QUERARD - Patrick STEFANINI - Dominique TURPIN

Dont

Pouvoirs (2):

Nathalie LEDERMAN pouvoir à Daniel COURTES Laurent RICHARD pouvoir à Bertrand COQUARD

Absents EXCUSÉS: Eddie AÏT - Nathalie LEDERMAN - Laurent RICHARD

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	18

Adopté à l'unanimité